



## À l'agenda de la DGFEF

Comité consultatif sur  
l'implantation de la modernisation  
de l'évaluation foncière (9<sup>e</sup> réunion)

Québec 22 avril 2015

## Report partiel de l'échéancier réglementaire de la modernisation Publication du projet de règlement

Dans son édition du 30 janvier 2015, le *E.F. express* faisait part des intentions du Ministère d'amorcer prochainement les démarches de modification réglementaire permettant de reporter partiellement l'échéancier de la modernisation de l'évaluation foncière. Conformément à cette volonté, monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a récemment publié un [avis](#) dans la *Gazette officielle du Québec* du 25 mars 2015 (G.O.Q, partie 2, p. 647), lequel précise que le Règlement modifiant le Règlement sur le rôle d'évaluation foncière, dont le texte y apparaît également, pourra être édicté à l'expiration d'un délai de 45 jours à compter de cette publication.

Il importe de rappeler que ces dispositions visent à reporter l'échéancier de la modernisation pour les éléments suivants :

1. Tout bâtiment de type non résidentiel, et ce, au rôle d'évaluation foncière suivant celui auquel il devait initialement s'appliquer;
2. La mise en place du système d'information géographique tant que l'essentiel du territoire de la municipalité concernée n'aura pas fait l'objet de la rénovation cadastrale.

## Pour les amateurs de chiffres... et autres données municipales

### Testez vos connaissances

1. Au Québec, combien y a-t-il de municipalités ayant le statut de ville?  
a) 123                      b) 173                      c) 223                      d) 273
2. Quelle est la richesse foncière uniformisée du Québec?  
a) 940,3 G\$                b) 995,1 G\$                c) 1 005,9 G\$             d) 1 035,7 G\$
3. Combien y a-t-il de rôles d'évaluation qui sont présentement en vigueur?  
a) 1 111                    b) 1 125                    c) 1 142                    d) 1 206
4. Parmi les municipalités suivantes, laquelle n'a pas le statut de ville?  
a) Rawdon                b) Lac Saint-Joseph    c) Coteau-du-Lac        d) Chapais
5. Montréal est évidemment la ville la plus peuplée du Québec avec 1 731 245 habitants. À l'inverse, la palme de la ville la moins peuplée revient à L'Île-Dorval qui compte?  
a) 6 habitants            b) 56 habitants           c) 136 habitants        d) 216 habitants

Source : Sommaire des rôles d'évaluation 2015 et Répertoire des municipalités du Québec.  
Réponses au verso.



## Module 1

Éléments de base caractérisant la modernisation

Automne 2015

## Module 4

Système d'information géographique

Drummondville

30 mars 2015

Pour la description du cours et les modalités d'inscription, consulter le [site Web](#) de l'OEAQ

## Équilibrage des rôles d'évaluation

Quels sont les rôles d'évaluation qui doivent obligatoirement faire l'objet d'une équilibrage pour le prochain exercice financier? Voilà une information maintenant présentée sur le site Web du Ministère. En effet, vous pouvez dès à présent y consulter la liste des [municipalités et des territoires regroupés dont l'équilibrage est obligatoire](#).

Cette liste remplace l'avis que le Ministère envoyait annuellement aux directeurs généraux des municipalités et des MRC ainsi qu'aux évaluateurs signataires concernés. C'est pourquoi le Ministère désire informer la clientèle que celle-ci doit dorénavant consulter le site du MAMOT pour obtenir cette information, dont la mise à jour sera effectuée au début de chaque exercice financier.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, 171 rôles d'évaluation devront obligatoirement et préalablement avoir été équilibrés de manière à rétablir la pleine

valeur réelle des propriétés, ceci, dans le but de préserver l'équité de la base d'imposition des taxes foncières.

Rappelons que pour accroître la crédibilité d'un nouveau rôle d'évaluation foncière, celui-ci doit respecter certaines balises statistiques lorsqu'il résulte d'une équilibrage. Ces balises sont énoncées aux articles 13 à 16 du [Règlement sur le rôle d'évaluation foncière](#). Le non-respect de ces balises fait perdre au rôle d'évaluation son caractère de rôle résultant d'une équilibrage, auquel cas l'évaluateur doit effectuer une nouvelle équilibrage au prochain dépôt du rôle.

Pour l'exercice financier ayant débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2015, il est intéressant de constater que 317 (88 %) des 362 rôles d'évaluation en première année de cycle triennal sont équilibrés, alors que seulement 101 municipalités (28 % des rôles équilibrés) en avaient l'obligation.

## La collaboration des intervenants en évaluation foncière bientôt sollicitée

Au cours des prochains jours, la Direction générale de la fiscalité et de l'évaluation foncière du MAMOT procédera à deux opérations de collecte de données en matière d'évaluation foncière. À cette fin, la collaboration de certains d'entre vous sera sollicitée.

En effet, comme c'est le cas depuis quelques années, la participation des évaluateurs signataires de rôle d'évaluation sera requise afin de dresser le portrait portant sur l'état d'avancement de la modernisation de l'évaluation foncière.

Par la même occasion, quelques intervenants en évaluation foncière seront également invités à remplir un questionnaire sur les ressources humaines affectées principalement à la confection et à la tenue à jour de rôles d'évaluation foncière et ce, afin d'actualiser nos données dans ce domaine. Sauf exception, un seul répondant par organisation recevra un formulaire.

Les personnes concernées recevront les questionnaires vers le 30 mars 2015, par courriel. Soyez assurés que les données individuelles qui résulteront de cette collecte de données demeureront confidentielles et ne serviront qu'à dresser un portrait statistique global. Nous vous remercions à l'avance pour votre participation.

## Quoi de neuf sur le Web du MAMOT?

Documents mis à jour ou ajoutés depuis le 25 novembre 2014 dans la section « Évaluation foncière » du site Web du MAMOT :

- Comité consultatif sur l'implantation de la modernisation : [Ordre du jour de la 8<sup>e</sup> réunion](#) (11 février 2015);
- Guides de transformation : [Renseignements descriptifs - Bâtiment agricole](#) (11 février 2015);
- Organisation des travaux d'évaluation foncière : [Liste des organismes municipaux responsables de l'évaluation au Québec](#) (10 février 2015);
- [Liste des municipalités dont l'équilibrage du rôle d'évaluation foncière qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016 est obligatoire](#) (9 février 2015);
- [Bulletin 2014 des facteurs de rajustement au coût de base de l'édition modernisée](#) (30 janvier 2015).

## @ Nous joindre

Pour formuler des commentaires ou des suggestions concernant ce cyberbulletin, nous vous invitons à utiliser l'adresse [evaluation.fonciere@mamot.gouv.qc.ca](mailto:evaluation.fonciere@mamot.gouv.qc.ca).

**Réponses** « Pour les amateurs de chiffres... et autres données municipales » :

1. c) 223 municipalités ont un statut de ville. 2. d) 1 035,7 G\$. 3. c) 1 142 (1 110 municipalités et 32 territoires regroupés).
4. a) Rawdon a un statut de municipalité. 5. a) 6 habitants.

